

Date de dépôt : 3 novembre 2021

**Réponse du Conseil d'Etat
à la question écrite urgente de Mme Ana Roch : Heures
supplémentaires des hauts cadres à l'Etat !**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 8 octobre 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Certains hauts cadres de l'Etat cumuleraient les heures supplémentaires avec la bénédiction silencieuse de l'OPE et de son ancien directeur général.

Le Conseil d'Etat peut-il rassurer le Grand Conseil sur le fait que ce ne serait qu'une rumeur infondée ?

Dans le cas où cela serait fondé, le Conseil d'Etat peut-il répondre aux questions suivantes :

- *De quels hauts cadres s'agit-il ?*
- *Pour quel volume d'heures, avec quel plan de reprise ?*
- *Quel impact en cas de départ de la personne concernée (paiement, report de l'engagement du successeur) ?*

Que le Conseil d'Etat soit remercié par avance pour la totale transparence dont il fera preuve dans les réponses qu'il apportera à cette question écrite urgente.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat confirme qu'il s'agit d'une rumeur infondée.

Au demeurant, les réponses QUE 1435-A du 13 janvier 2021 et QUE 1476-A du 24 mars 2021 donnent tous les éléments utiles sur la gestion des heures supplémentaires des cadres supérieurs de l'administration cantonale genevoise.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Serge DAL BUSCO